



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE SPÉCIALE BUDGET 2026
DU 16 DÉCEMBRE 2025

À une séance extraordinaire spéciale budget 2026 du Conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle située au 290 rue Principale, le mardi 16 décembre 2025 à 19 h, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Michel Larivière et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Jocelyn Cossette, qui est absent pour des raisons personnelles.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2025-12-18

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QU'IL soit CONSTATÉ et MENTIONNÉ au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

2025-12-19

Il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2026-2027-2028
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la présentation du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2026.

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026

2025-12-20

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 soient adoptées comme déposées, lesquelles prévisions montrent des revenus de fonctionnement de 3 444 400 \$ ainsi que des dépenses



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE SPÉCIALE BUDGET 2026
DU 16 DÉCEMBRE 2025

de fonctionnement de 3 444 400 \$ incluant un transfert aux activités d'investissement de 95 000 \$ et des affectations totalisants 236 888 \$.

QUE les revenus d'investissement s'élèvent à 1 634 230 \$ et les dépenses de fonctionnement à 2 549 550 \$. Pour équilibrer le budget d'investissement, le conseil prévoit de financer au moyen d'affectations de surplus, d'emprunt bancaire, du fonds de roulement et du fonds carrière et sablière ainsi qu'une somme provenant du budget de fonctionnement pour un total de 915 320 \$.

QUE 150 888 \$ soit approprié à même le surplus non affecté de la section générale et 90 000 \$ du surplus non affecté de la section aqueduc pour l'exercice financier 2026.

Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT que l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2025-12-21

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyée par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2026-2027-2028 est adopté comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

- La période de questions débute 19 h 34 et se termine à 19 h 54.

6. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2025-12-22

Il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette,
Maire

/ Original signé /
Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée